

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU MESNIL-EN-THELLE

Par un arrêté communal d'ouverture de l'enquête publique n°2024/171 en date du 23 octobre 2024, Madame le Maire du Mesnil-en-Thelle a ouvert l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune du Mesnil-en-Thelle.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 13 novembre 2024 à 09h00 au vendredi 13 décembre 2024 à 17h00.

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme pour une durée de 31 (trente-et-un) jours consécutifs à partir **du 13 novembre 2024 à 09h00 jusqu'au 13 décembre 2024 à 17h00**.

Monsieur Patrick David, ingénieur en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur et M. Philippe Legleye, ingénieur en BTP en retraite a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant par Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif d'Amiens.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, plan ou programme et notamment :

La délibération de prescription de la modification du PLU, la décision de l'autorité environnementale prise après examen au cas par cas, la notice de présentation et de justification tenant lieu de rapport de présentation de la modification n°1 du PLU, les éléments du PLU avant modification, les éléments du PLU après modification. Les éventuels avis des personnes publiques associées seront annexés au dossier dès lors qu'ils auront été transmis à la commune.

Le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Mesnil-en-Thelle, les avis émis sur le projet par les collectivités ou organismes associés ou consultés ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie du Mesnil-en-Thelle pendant 31 jours consécutifs du mercredi 13 novembre 2024 à 09h00 jusqu'au vendredi 13 décembre 2024 à 17h00 afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur qui les visera et les annexera audit registre à l'adresse suivante : Mairie du Mesnil-en-Thelle, 5 rue de la Mairie 60530 Mesnil-en-Thelle.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet : mairie-mesnilenthelle.fr/mon-quotidien/cadre-de-vie/urbanisme

et les observations pourront être effectuées à l'adresse mail suivante : enquete.publique@mairiedemesnilenthelle.fr

Pendant l'enquête publique, toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie du Mesnil-en-Thelle les :

Mercredi 13 novembre 2024 de 09h00 à 12h00

Samedi 23 novembre 2024 de 09h00 à 12h00

Vendredi 13 décembre 2024 de 13h30 à 17h00

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Madame le Maire du Mesnil-en-Thelle son rapport, ses conclusions et avis motivés.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à la Mairie de Mesnil-en-Thelle et à la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet hébergeant le dossier d'enquête publique pendant un an.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Madame le Maire
Nadia MORIA